

Fiche d'inscription

ORI TAHITI : Danse tahitienne

Nom :
.....Prénom :.....

Cadre réservé au foyer rural de
Murs

Date de naissance :...../...../.....

Règlement :

Adresse :.....

Code Postale :..... Ville :.....

Certificat médical :

Téléphone :...../.....

Dossier complet :

E-mail :.....

* obligatoire-communication uniquement par e-mail.

Certificat médical : Obligatoire

Assurance : Foyer rural de Murs

En tant qu'adhérent au foyer rural de Murs , vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique de la danse.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est remis à l'élève ou à son représentant légal au moment de l'inscription .L'adhérent et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et acceptent de s'y conformer.

Droit à l'image :

L'adhérent autorise * Le foyer rural * à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités. Si vous ne le souhaitez pas , cochez la case-contre

Pour l'adhérent mineur :

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal :

Nom et prénom du représentant légal

.....

.....

REGLEMENT INTERIEUR

ORI TAHITI : Danse Tahitienne

Le but de l'école de danse est de former des élèves afin qu'elles acquièrent le meilleur niveau technique et artistique tout en respectant leur capacités et en maintenant un réel plaisir de danser. Cela signifie une certaine rigueur.

Certificat médical : Obligatoire.

L'inscription au cours de danse est conditionnée par la production d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse et une adhésion au Foyer rural.

Coût de l'inscription :

- abonnement au Foyer Rural : par an, 15 € par personne assurance incluse

Coût pour le cours de danse , payable par mois d'avance, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence

- 20€ par enfant
- 25€ par adulte

Un pareo sera prêté gracieusement à chaque participante.

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires.

L'animatrice se réserve le droit de modifier le planning et d'annuler certains cours en cas d'effectif insuffisant ou d'occupation de la salle par la commune.

Les élèves doivent se présenter à l'heure aux cours,

Les élèves doivent se présenter pour le cours vêtues d'un tee-shirt ou d'un pull léger.

La danse tahitienne se pratiquant pieds nus, prévoir des chaussettes pour la sensibilité des pieds.

Une petite bouteille d'eau est nécessaire.

L'assiduité aux cours est indispensable.

Après son inscription ,l'élève est tenu d'observer les consignes données par l'animatrice de danse. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur , les règles d'hygiène , de rigueur , les lieux et le matériel.

Communication :

Les infos sur l'activité sont communiquées par le lien du foyer rural et par mail.

Le règlement intérieur est remis à l'élève ou à son représentant légal au moment de l'inscription.